

**Conseil du Centre**

75e session, Turin, 17-18 octobre 2013

**CC 75/5/2**

---

**POUR INFORMATION**

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Plan de l'Audit pour 2013**

# Centre international de formation de l'OIT

## RAPPORT AU CONSEIL DU CENTRE PLAN D'AUDIT ANNUEL

17-18 octobre 2013

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

### **Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada**

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le bureau d'audit législatif de l'administration fédérale et des trois administrations territoriales. Il effectue des études et des audits indépendants qui fournissent de l'information objective, des avis et des assurances au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses publiques et des activités du gouvernement.



Aux membres du Conseil du Centre international de formation de l'OIT :

Nous sommes heureux de vous présenter une description sommaire de notre plan pour l'audit annuel des opérations et des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (le Centre) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le présent rapport s'adresse au Conseil du Centre et présente de l'information sur le mandat et les objectifs de notre audit. Il décrit nos responsabilités en tant qu'auditeur par rapport aux responsabilités du Conseil et de la direction, les secteurs d'audit importants identifiés et nos plans à cet égard. Il précise aussi l'information que nous avons l'intention de vous communiquer à la fin de notre audit et d'autres questions importantes.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec les membres du Conseil et nous demeurons à votre disposition pour des consultations en tout temps. Nous serons heureux de discuter de toute question d'intérêt liée à l'audit et de vous fournir toute information supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin au cours de votre prochaine réunion.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marian McMahon, CPA, CA, CFA  
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, le 27 août 2013

# Table des matières

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| <b>Notre mandat</b> .....   | <b>1</b>    |
| <b>Étendue de l'audit</b> .....   | <b>1</b>    |
| Objectifs de l'audit.....   | 1           |
| Termes et conditions de la mission.....   | 2           |
| Documents à produire.....   | 2           |
| <b>Notre stratégie d'audit</b> .....  | <b>3</b>    |
| Aperçu.....   | 3           |
| Analyse des risques.....  | 4           |
| Caractère significatif.....   | 6           |
| Fraude et erreur.....   | 7           |
| Conformité aux autorisations.....   | 8           |
| Confiance accordée au contrôle interne.....   | 8           |
| Audit interne.....  | 9           |
| Nos responsabilités concernant les autres informations présentées dans le rapport annuel<br>et dans des documents semblables..... | 9           |
| <b>Autres services fournis</b> .....  | <b>10</b>   |
| <b>Faits nouveaux concernant les normes de comptabilité</b> .....   | <b>10</b>   |
| <b>Indépendance</b> .....   | <b>12</b>   |
| <b>Gestion de l'audit</b> .....   | <b>13</b>   |
| Équipe d'audit.....   | 13          |
| Calendrier des travaux d'audit.....   | 14          |
| Heures consacrées à l'audit et coûts afférents.....   | 14          |
| <b>Annexe A — Lettre de mission</b> .....   | <b>15</b>   |
| <b>Annexe B — Rapport type de l'auditeur indépendant</b> .....  | <b>22</b>   |

## Notre mandat

Le vérificateur général du Canada est l'auditeur externe du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (le Centre), conformément au Règlement financier du Centre en vertu duquel l'auditeur externe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'auditeur externe du Centre.

À la suite de sa nomination par le Conseil d'administration de l'OIT, le vérificateur général du Canada est l'auditeur externe de l'OIT pour une période de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> avril 2008. Cette période a été prolongée de quatre années additionnelles, soit jusqu'à l'achèvement de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## Étendue de l'audit

### Objectifs de l'audit

Notre première responsabilité consiste à formuler et à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base d'un audit. Les états financiers sont préparés par la direction, sous la surveillance du Conseil du Centre.

L'audit des états financiers ne dégage pas la direction de ses responsabilités. Notre audit est réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.

L'audit annuel a pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :

- si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2013, et de sa performance financière, de ses flux de trésorerie, et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);
- si ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;

- si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du Centre (Statuts du Centre).

## Termes et conditions de la mission

Conformément à nos normes professionnelles, nous demandons régulièrement à la direction de confirmer par écrit notre compréhension commune ainsi que notre accord concernant les termes et conditions de cette mission d'audit. Une copie de la plus récente lettre de mission en vigueur est présentée à l'annexe A. Nous restons à votre disposition pour discuter, au besoin, de toute question concernant les termes et conditions de la présente mission.

## Documents à produire

À la fin de l'audit, nous remettrons les rapports suivants :

**Rapport de l'auditeur indépendant** — Vous trouverez à l'annexe B le rapport type de l'auditeur, à titre d'information.

**Rapport au Conseil du Centre et Rapport au directeur – Résultats de l'audit annuel** — Ces rapports sont préparés pour aider les membres du Conseil et le directeur à examiner les états financiers. Ils contiennent l'information exigée par les normes professionnelles et d'autres informations qui, à notre avis, seront utiles aux membres du Conseil et au directeur.

En plus de nos rapports, nous comptons vous adresser une lettre de recommandations. Il s'agit d'une communication dérivée portant sur des questions qui ne nécessitent pas l'intervention du Conseil, dans laquelle nous présentons des possibilités de modifications à apporter aux procédures afin d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de rationaliser les activités et/ou d'améliorer les pratiques utilisées pour l'établissement des rapports financiers.

## Notre stratégie d'audit

### Aperçu

Notre audit est réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Notre stratégie est conçue de manière à nous permettre de réaliser efficacement un audit de qualité supérieure. Pour ce faire, nous menons les activités suivantes :

- a) obtenir une compréhension du Centre et de son environnement en mettant l'accent sur les faits nouveaux et les principales questions opérationnelles qui touchent le Centre, de même que du suivi des contrôles et des processus opérationnels par la direction;
- b) cerner les risques d'audit importants, communiquer le point de vue de l'auditeur, recueillir les commentaires de l'entité et s'assurer que l'audit est adapté aux risques cernés;
- c) passer en revue les travaux de l'actuaire engagé par l'OIT, en vue de déterminer le passif au titre de l'Assurance-maladie après la cessation de service — même si le passif est présenté dans les états financiers de l'OIT, la portion qui concerne le Centre est présentée dans les états financiers du Centre (l'équipe d'audit de l'OIT passera en revue les travaux de l'actuaire et évaluera les hypothèses retenues par la direction pour faire les calculs);
- d) poser des jugements professionnels bien étayés, surtout dans des secteurs qui sont subjectifs ou nécessitent des estimations;
- e) s'appuyer autant que possible sur les contrôles internes, les systèmes informatiques et les systèmes de données du Centre; nous comptons adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour le cycle des salaires;
- f) dans la mesure du possible, utiliser les travaux du Bureau de l'audit interne et du contrôle du Centre.

Notre stratégie conjuguera donc un appui sur les contrôles clés, des procédures analytiques de corroboration et des tests de détail. Notre compréhension du Centre sert également à évaluer le caractère significatif et à recenser les risques.

Tout au long de l'audit, nous adapterons nos travaux en fonction de l'importance du solde de compte visé, de sa complexité et de son incidence sur les états financiers. Par conséquent, nous discuterons toujours avec vous des questions importantes.

## Analyse des risques

Notre audit est fondé sur les risques. Les risques importants sont les risques d'anomalies significatives ou de non-conformité aux mécanismes d'autorisation importants qui, selon le jugement de l'auditeur, nécessitent une attention particulière dans le cadre de l'audit. Dans le cadre de la planification de nos travaux, nous avons recensé les risques d'audit importants suivants et d'autres risques, notamment des risques d'entreprise, pouvant avoir une incidence sur l'audit.

La détermination des risques repose sur les entretiens que nous avons eus avec la direction de l'entité et sur notre connaissance du Centre, et de son environnement actuel, notamment son contrôle interne.

Il s'agit, selon nous, des risques qui sont les plus importants pour le Centre. Nous sollicitons vos commentaires sur les risques importants ci-après et vous demandons de nous indiquer tout autre secteur de préoccupation que vous auriez pu relever.

Le tableau ci-après présente un résumé des risques qui sont, selon nous, les plus importants :

| Secteurs de risque<br>(y compris les jugements clés et les estimations importantes)  | Incidence sur les états financiers  | Stratégie d'audit  |
|--|---|--|
| <p><b>Financement</b></p> <p>Comme par le passé, le Centre est en butte à des difficultés de financement causées par le climat économique qui prévaut dans de nombreux pays.</p> <p>Résultat, le Centre pourrait ne plus être en mesure d'effectuer certaines activités, de respecter son budget, et donc de ne plus d'atteindre tous ses objectifs.</p> | <p>Voilà qui pourrait entraîner l'inobservation du Règlement financier du Centre.</p> | <p>Nous allons examiner si des contrôles suffisants sont en place pour atténuer le risque de non-conformité, et nous nous assurerons que les opérations que nous testons sont en conformité avec les autorisations du Centre (Statuts).</p> <p>De plus, nous nous assurerons que les fonds sont utilisés aux fins prévues.</p> |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>Adoption de normes comptables</b></p> <p>Des ajustements importants pourraient devoir être apportés à la clôture de l'exercice à la suite de l'adoption des normes IPSAS visant les instruments financiers (IPSAS 28, 29 et 30).</p> <p>Le risque englobe la compréhension, l'interprétation et l'application des normes par la direction.</p>                                | <p>Cela pourrait se traduire par des anomalies significatives dans les états financiers résultant d'erreurs dans l'évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers.</p> <p>Les informations présentées par voie de notes pourraient aussi être inexactes ou incomplètes.</p> | <p>Nous examinerons le document de position du Centre afin de déterminer si les normes ont été adéquatement mises en œuvre.</p> <p>Nous examinerons les écritures d'ajustement liées aux normes adoptées en 2013 afin de nous assurer qu'elles ont été adéquatement comptabilisées. Nous allons également revoir les informations présentées par voie de notes afin de nous assurer qu'elles sont complètes et exactes.</p> |
| <p><b>Comptabilisation des contrats</b></p> <p>Le Centre a terminé l'implantation d'un nouveau module dans Oracle cette année, qui devrait lui permettre de comptabiliser plus systématiquement les produits découlant des contrats.</p> <p>Tout nouveau système comporte toujours le risque que des opérations ne soient pas traitées correctement ou ne soient pas complètes.</p> | <p>Cela pourrait se traduire par des erreurs dans le montant des produits à recevoir sur contrats ou les produits différés.</p>   | <p>Nous effectuerons des tests sur un échantillon de contrats comptabilisés avec le nouveau système afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des produits à recevoir sur contrats et des produits différés.</p>  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>Estimations de la direction</b></p> <p>La préparation d'états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction.</p> <p>Nous avons identifié les estimations potentiellement importantes suivantes qui représentent un risque plus élevé que la normale cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Provision pour créances douteuses</li> <li>- Provisions et passifs éventuels</li> </ul> | <p>Cela pourrait entraîner des erreurs dans les états financiers (surévaluation ou sous-évaluation des créances, du passif ou des dépenses) si ces montants n'étaient pas établis avec toute la diligence voulue.</p> | <p>Nous examinerons le caractère raisonnable des estimations en menant des entretiens avec la direction et en examinant les hypothèses clés utilisées pour établir les estimations. Nous vérifierons aussi l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour déterminer les hypothèses. Nous examinerons les informations fournies dans les états financiers.</p> |
|---|---|---|

## Caractère significatif

Le caractère significatif repose sur notre évaluation du seuil à partir duquel une anomalie est susceptible d'influencer un utilisateur éclairé qui prend des décisions en se fiant aux états financiers. Pour déterminer le seuil de signification, nous tenons compte à la fois de facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Nous avons fixé le seuil de signification préliminaire pour l'audit comme suit :

|   | Base   | 31 décembre 2013 |
|---|--|------------------|
| Seuil de signification global   | 2 % du montant total des dépenses de l'exercice 2012 | 700 000 €        |
| Les éléments corrigés et non corrigés qui sont supérieurs à ce montant seront signalés à la direction | 5 % du seuil de signification global                 | 35 000 €         |

Nous avons tenu compte des facteurs suivants pour établir le seuil de signification : les besoins du Centre et des autres donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, des Nations Unies, des autres organismes multilatéraux et des bénéficiaires des activités de formation. Ce seuil est conforme au seuil de signification utilisé pour l'audit des états financiers de 2012.

Nous aimerions toutefois souligner que la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur que nous prenons en considération pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs. Par exemple, les anomalies qui modifient les tendances en matière de rendement, transforment des pertes d'exploitation en bénéfices d'exploitation ou augmentent la rémunération pourraient être jugées significatives, même si elles sont inférieures à notre seuil quantitatif de signification.

Nous vous informerons à la clôture de l'exercice du seuil de signification définitif.

## **Fraude et erreur**

Lors de la planification et de la réalisation de l'audit, nous envisageons la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment significative, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Par conséquent, nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre audit et reconnaissons la possibilité qu'une anomalie significative résultant d'une fraude puisse exister.

Afin de nous acquitter de nos responsabilités liées à la fraude, nous prévoyons mettre en œuvre les procédures suivantes :

- demander aux membres de la direction, au Bureau de l'audit interne et du contrôle et à d'autres, s'ils sont au courant de cas de fraude avérés ou soupçonnés et leur demander de décrire le processus d'évaluation des risques de fraude ainsi que la façon dont ces risques sont gérés;
- prendre des renseignements sur les questions soulevées dans le cadre des procédures de traitement des plaintes du Comité de Responsabilité en matière de fraude et de fraude alléguée, de malhonnêteté, de négligence et de non-conformité des procédures ou directives reconnues du Centre;
- s'interroger sur l'existence de facteurs de fraude dans le cadre de nos procédures d'acceptation et de maintien des relations clients;
- mettre en œuvre des procédures analytiques, surtout sur les produits, et évaluer toutes les relations inhabituelles ou inattendues recensées lors de l'exécution des procédures analytiques au cours de la planification de l'audit;

- introduire un élément d'imprévisibilité dans la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre chaque année;
- appliquer les autres procédures nécessaires pour prendre en compte le risque de contournement des contrôles par la direction, y compris :
  - examiner les écritures de journal et les ajustements pour chercher des preuves d'anomalies significatives résultant de fraudes;
  - examiner les estimations comptables afin de déceler les partis pris pouvant se traduire par des anomalies significatives résultant de fraudes (notamment en examinant rétrospectivement les estimations comptables importantes de l'exercice précédent);
  - évaluer la justification économique des opérations significatives qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des affaires du Centre.

Si les membres du Conseil sont au courant de cas de fraude avérés ou soupçonnés, ou d'allégations de fraude touchant le Centre, veuillez nous les communiquer dès que possible.

Si, à n'importe quel moment au cours de l'audit, nous soupçonnons une fraude impliquant la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne, et d'autres cas où la fraude est à l'origine d'une anomalie significative dans les états financiers, nous vous en informerons dès que possible. Nous discuterons de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit nécessaires à la réalisation de l'audit. Nous vous communiquerons également toute autre question ayant trait à la fraude qui, selon notre jugement, relève de votre compétence.

## **Conformité aux autorisations**

Toutes les opérations que nous examinons afin d'exprimer une opinion sur les états financiers du Centre sont aussi examinées afin de nous assurer de leur conformité au Règlement financier et aux statuts du Centre. Nous intégrons cet examen à nos autres procédures d'audit. Les résultats de ces travaux sont présentés dans un paragraphe distinct du rapport de l'auditeur.

## **Confiance accordée au contrôle interne**

Nous avons évalué l'environnement de contrôle global et les activités de contrôle pertinentes pour l'audit du Centre et nous allons adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour le cycle des salaires.

Les normes de notre profession nous obligent à communiquer par écrit, en temps opportun, les déficiences importantes du contrôle interne à la direction et aux responsables de la gouvernance. Nous sommes aussi tenus de communiquer les déficiences communiquées antérieurement, mais qui ne sont toujours pas réglées.

Durant l'audit de 2012, nous avons identifié des possibilités d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de rationaliser les activités et d'améliorer l'établissement des rapports financiers. Nous vous fournirons une mise à jour sur ces points, s'il y a lieu, dans le rapport que nous vous remettrons à la fin de l'audit de 2013.

## **Audit interne**

Le Règlement financier du Centre exige que le directeur du Centre maintienne une fonction d'audit interne qui procède avec efficacité à un examen ou une revue courante des transactions financières du Centre. Nous sommes tenus d'identifier les travaux d'audit interne qui pourraient nous donner une assurance pour notre audit et d'en déterminer l'impact sur nos procédures d'audit externe.

Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (AIC) de l'OIT fournit des services d'audit interne au Centre. Nous avons obtenu le « mémorandum » du plan d'audit de 2013 du Bureau pour le Centre, qui renferme un registre des risques actualisé. En 2013, le Bureau de l'audit interne et du contrôle prévoit réaliser des audits internes dans les deux secteurs suivants :

- la gouvernance et la reddition de comptes internes;
- la séparation des tâches et la mise en œuvre des contrôles d'accès et d'application dans Oracle.

Par ailleurs, un examen de l'affectation des frais administratifs aux cours et une étude sur la mise en œuvre des services de paie en ligne ont été réalisés au cours de l'exercice. Même si ces travaux n'ont aucune répercussion directe sur les états financiers de 2013, nous les examinerons afin d'approfondir nos connaissances sur les systèmes et processus du Centre aux fins de l'audit de l'exercice considéré.

## **Nos responsabilités concernant les autres informations présentées dans le rapport annuel et dans des documents semblables**

Le Centre pourrait vouloir publier les états financiers, incluant nos rapports d'audit, dans d'autres documents, comme un rapport annuel. Les Normes internationales d'audit nous obligent à revoir ces publications avant leur publication pour nous assurer que les états financiers et notre rapport de l'auditeur ont été reproduits exactement. Nous prenons

connaissance aussi des autres informations contenues dans les publications afin de nous assurer qu'elles ne contiennent pas d'incohérences significatives avec les états financiers audités ou d'anomalies significatives concernant des faits. L'examen décrit ci-dessus s'appliquera également à la version Internet des publications.

## Autres services fournis

À titre d'auditeur externe du Centre, nous avons pour mission de mettre en œuvre les procédures convenues en ce qui a trait à l'information financière liée à un contrat conclu entre le Centre et la Commission européenne. Notre travail à cet égard est exécuté conformément aux Normes internationales sur les services connexes applicables aux missions de mise en œuvre de procédures convenues. La quatrième mission liée à ce contrat devrait être complétée durant l'automne 2013.

## Faits nouveaux concernant les normes de comptabilité

### 1. Changements apportés aux Normes comptables internationales du secteur public

Nous avons cerné les changements récents suivants qui pourraient être importants pour le Centre :

| Faits nouveaux  | Répercussions sur l'entité   | Incidences sur l'audit des états financiers  |
|---|--|--|
| <p>IPSAS 28 – Instruments financiers : Présentation</p> <p>Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013</p> | <p>L'IPSAS 28 comporte deux grands volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le concept de compensation : l'IPSAS 28 converge vers l'IPSAS 15 à ce sujet. Cela n'aura donc aucune répercussion sur le Centre.</li> <li>Présentation des instruments financiers émis</li> </ul> | <p>Nous examinerons la présentation dans les états financiers de tous les instruments financiers en circulation au 31 décembre 2013.</p> |
| <p>IPSAS 29 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</p> <p>Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter</p>              | <p>Le Centre devra recenser tous les instruments financiers, établir leur juste valeur à la date de conclusion, les classer et déterminer le mode d'évaluation en continu (c.-à-d. juste valeur</p>  | <p>Nous examinerons le document de position du Centre sur cette norme et nous procéderons à une reprise des calculs d'évaluation.</p>    |

| Faits nouveaux   | Répercussions sur l'entité   | Incidences sur l'audit des états financiers  |
|--|--|--|
| du 1 <sup>er</sup> janvier 2013  | ou coût amorti).<br>Le Centre devra examiner les contrats en vigueur afin d'identifier tous les dérivés incorporés. Le cas échéant, le Centre devra classer et évaluer les dérivés.  | Nous examinerons aussi un échantillon des contrats en vigueur afin d'identifier les dérivés incorporés éventuels.                |
| IPSAS 30 – Instruments financiers : Informations à fournir<br><br>Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013                    | Le Centre devra présenter des informations supplémentaires sur le classement et l'évaluation.  | Nous examinerons le document de position du Centre sur cette norme et examinerons les informations présentées par voie de notes. |
| IPSAS 32 – Accords de concession de services : concédant<br><br>Cette nouvelle norme s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 | Cette norme aura une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs liés aux accords de concession de services par le concédant, ainsi que l'évaluation des passifs, des produits et des dépenses connexes, et sur les informations à fournir à ce sujet.<br><br>Le Centre devra examiner les contrats afin de déterminer s'ils contiennent des accords de concession de services. | Aucune répercussion sur l'audit de 2013.   |

## Rapport de l'auditeur

Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a amorcé un projet en vue de réviser la norme ISA 700 – *Opinion et rapport sur des états financiers* et d'examiner les modifications proposées aux ISA connexes. Le principe qui sous-tend ce projet est qu'un audit de qualité doit être accompagné d'un rapport de l'auditeur qui soit informatif et pertinent pour les parties prenantes de l'entité.

L'IAASB est arrivé à un consensus sur un certain nombre d'améliorations qu'il estime en principe nécessaire d'apporter au rapport de l'auditeur à l'échelle internationale.

- Ajout, dans le rapport de l'auditeur, d'informations qu'on appelle « commentaires de l'auditeur » afin de faire ressortir des éléments qui, selon le jugement de l'auditeur, sont susceptibles d'être importants pour la compréhension par les utilisateurs des états financiers audités ou de l'audit.

- Ajout d'une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers et d'une déclaration indiquant explicitement si des incertitudes significatives ont été relevées quant à la continuité de l'exploitation.
- Ajout d'une déclaration de l'auditeur précisant s'il a relevé des incohérences significatives entre les états financiers audités et les autres informations qu'il a lues, et indiquant quelles informations il a lues.
- Mise en évidence de l'opinion de l'auditeur et des autres informations propres à l'entité qui sont contenues dans le rapport de l'auditeur.
- Autres suggestions visant à accroître la transparence de l'audit réalisé et à clarifier les responsabilités de l'auditeur, de la direction et des responsables de la gouvernance dans un audit selon les ISA.

Nous prévoyons qu'une partie, voire la totalité, de ces changements seront intégrés au rapport de l'auditeur de 2015, qui sera de ce fait plus long, et que des informations supplémentaires seront communiquées à tous les lecteurs du rapport.

## Indépendance

Le *Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle* du Bureau du vérificateur général du Canada, les règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) et le Code de déontologie des comptables professionnels publié par la Fédération internationale des comptables stipulent que nous devons être indépendants du Centre. Le Code de déontologie des comptables professionnels exige que nous communiquions avec vous toute relation entre nous et le Centre qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considérée comme susceptible de compromettre notre indépendance.

Pour déterminer le type de relations que nous devons déclarer, nous tenons compte des règles pertinentes et des interprétations connexes que prescrivent l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) et les lois et règlements applicables, qui visent notamment les cas suivants :

- le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans le Centre;
- le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables du Centre;

- l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des cadres supérieurs ou des cadres supérieurs à la retraite avec le Centre;
- le fait d'avoir des liens très étroits avec le Centre en raison d'une relation d'affaires qui dure depuis longtemps.

Pour fournir une assurance supplémentaire que nous respectons les règles de déontologie pertinentes concernant notre indépendance, notre système de gestion de la qualité exige que nous prenions des mesures de sauvegarde afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces à l'indépendance qui ont été identifiées. Notre personnel professionnel est tenu de déclarer chaque année toute relation personnelle qui pourrait être considérée comme le plaçant en conflit d'intérêts. Nous avons également adopté des politiques pour faire en sorte que les auditeurs ne soient pas affectés à un même audit pendant une trop longue période.

Pour le moment, nous n'avons connaissance d'aucun lien entre le Centre et notre personnel professionnel qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considéré comme étant susceptible de compromettre notre indépendance.

## **Gestion de l'audit**

### **Équipe d'audit**

L'audit de clôture du Centre pour l'exercice se terminant en 2013 sera réalisé par une équipe composée d'employés de niveau supérieur du Bureau qui participent à la planification, à la coordination et à la direction de l'audit et de membres du personnel qui mettent en œuvre des procédures détaillées au cours des examens sur place. Le vérificateur général du Canada est consulté sur les questions délicates, complexes ou difficiles.

Le directeur principal de l'audit est responsable de la qualité de la mission et il s'assure que la mission d'audit est réalisée conformément aux politiques du Bureau, aux normes professionnelles et au système de contrôle qualité du Bureau.

Les membres du personnel professionnel de niveau supérieur qui participent à l'audit de cette année sont :

|                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| Michael Ferguson, FCA | Vérificateur général            |
| Marian McMahon        | Vérificatrice générale adjointe |
| Carla Nash            | Directrice principale           |
| Tammy Meagher, CA     | Directrice                      |

## Calendrier des travaux d'audit

Après avoir consulté la direction, nous avons établi le calendrier suivant qui indique le moment où les principales activités d'audit seront réalisées.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Réunion du Conseil du Centre – présentation du plan d'audit          | 17-18 octobre 2013    |
| Visites dans le cadre de l'audit intermédiaire                       | 4 au 16 novembre 2013 |
| Audit de clôture d'exercice  | 10 au 26 février 2014 |
| Réunion de validation avec la direction                              | 25 février 2014       |
| Finalisation de l'audit, avec les ajustements d'audit                | 15 mars 2014          |
| Signature de l'opinion d'audit                                       | Fin mars 2014         |
| Réunion du Conseil du Centre – présentation des résultats de l'audit | À déterminer          |

## Heures consacrées à l'audit et coûts afférents

Les frais, incluant les frais de déplacement, pour l'audit des états financiers de 2013 ont été établis à 142 500 \$ US. Nous sommes heureux de vous indiquer que les frais ont diminué de 5 % par rapport à l'audit de 2012. Les frais sont calculés en fonction du temps que nous prévoyons prendre pour auditer les états financiers du Centre, et du niveau de compétence et de responsabilité qui est nécessaire. Nous avons discuté des différentes composantes des frais avec la direction du Centre pour déterminer les solutions les plus économiques et nous avons convenu que les estimations des différentes composantes des frais de déplacement représentaient les meilleurs prix disponibles pour le Centre ou le Bureau du vérificateur général du Canada.

## Annexe A — Lettre de mission

**27 août 2013**

Patricia O'Donovan  
Directrice  
Centre international de formation  
de l'Organisation internationale du Travail  
Viale Maestri del Lavoro, 10  
10127 Turin  
Italie

Madame,

La présente lettre a pour objet de confirmer notre interprétation des termes et conditions de notre mission d'audit de votre organisation.

Le vérificateur général du Canada est l'auditeur externe du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (le Centre) conformément à l'article 24 du Règlement financier du Centre en vertu duquel l'auditeur externe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'auditeur externe du Centre. Conformément au Règlement financier du Centre, nous allons auditer les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui ont été établis selon les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Notre audit est conçu de telle sorte que le vérificateur général du Canada puisse délivrer un rapport indiquant que, à son avis :

- a) les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);
- b) les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
- c) les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du Centre (Statuts du Centre).

Nous avons aussi l'obligation de mentionner toutes les autres questions qui entrent dans le champ des travaux d'audit devant mener à l'établissement du rapport et qui, selon nous, devraient être portées à l'attention du Conseil du Centre.

La forme et le contenu du rapport de l'auditeur seront conformes aux Normes internationales d'audit. Dans certaines circonstances, cependant, sa forme et son contenu pourraient différer des normes. Le cas échéant, nous communiquerons les changements aux responsables de la gouvernance dans le *Rapport au Conseil — Résultats de l'audit annuel* à la fin de nos travaux.

## **2. Nos responsabilités**

Nous effectuerons notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

L'audit visera à nous permettre d'acquérir, dans la mesure nécessaire pour effectuer nos travaux efficacement, une compréhension du Centre et :

- de l'environnement dans lequel il exerce ses activités;
- des risques d'entreprise auxquels il est confronté;
- des autres risques pertinents qui ne découlent pas des risques d'entreprise;
- de la manière dont l'Organisation gère ces risques;
- de son environnement général de contrôle.

Dans le cadre de notre évaluation des risques, nous acquerrons une compréhension du contrôle interne pour déterminer les types d'anomalies possibles. Nous examinerons les facteurs qui influent sur les risques d'anomalies significatives et nous déterminerons la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit complémentaires. Cependant, l'étendue de notre examen des contrôles internes ne nous permet pas d'exprimer une opinion quant à l'efficacité ou à l'efficacité des contrôles internes du Centre. Cependant, en réalisant notre audit, nous serons attentifs aux déficiences du contrôle interne et, si nous devons relever des déficiences importantes, nous en informerions, par écrit, la direction du Centre et les responsables de la gouvernance.

Nous réalisons l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs. En raison des limites inhérentes à l'audit, il existe un risque

inévitables que certaines anomalies dans les états financiers ne soient pas détectées (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), même si l'audit est correctement planifié et réalisé. Pour planifier et exécuter l'audit, nous envisageons la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment importante, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Par conséquent, nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre audit, en reconnaissant la possibilité qu'une anomalie significative résultant d'une fraude puisse exister.

En raison de la nature des activités frauduleuses, qui pourraient comprendre des tentatives de dissimulation au moyen de la collusion et de la falsification, il se peut qu'un audit conçu et réalisé conformément aux Normes internationales d'audit ne permette pas de détecter une fraude significative. De plus, bien que l'exercice d'un contrôle interne efficace réduise la possibilité que des anomalies surviennent et demeurent non détectées, il n'élimine pas cette possibilité. C'est pourquoi nous ne pouvons pas garantir que les fraudes, les erreurs et les illégalités, s'il en est, seront détectées lors de la réalisation de l'audit.

*Le Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle* du Bureau, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie de la profession comptable et les règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) stipulent que nous devons être indépendants du Centre. Les Normes internationales d'audit exigent que nous communiquions aux responsables de la gouvernance toute relation entre nous et le Centre qui, selon notre jugement professionnel, peut raisonnablement être considérée comme susceptible de compromettre notre indépendance. Par conséquent, nous vous indiquerons par écrit, à vous et au Conseil, les relations que nous avons avec le Centre qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles d'influer sur notre indépendance. Cette communication décrira également les mesures de sauvegarde prises afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces à l'indépendance. De plus, nous confirmerons notre indépendance par rapport au Centre.

L'obligation au secret professionnel concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de notre profession. Par conséquent, à l'exception des renseignements qui sont ou entrent dans le domaine public, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires du Centre sans votre consentement, à moins d'y être tenu par la loi ou par les règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada). Nous aviserons le conseiller juridique du Centre si nous faisons l'objet d'une procédure judiciaire qui nous obligerait à produire des documents ou des informations appartenant au Centre.

Notre audit vise à permettre d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Toutefois, si nous relevons l'un ou l'autre des éléments qui suivent, nous en informerons la direction, au niveau hiérarchique approprié :

- des anomalies résultant d'erreurs (autres que des erreurs négligeables) et les demandes faites en vue de corriger ces anomalies;
- des fraudes ou toute information indiquant l'existence possible de fraudes;

- tout élément probant indiquant des cas avérés ou suspectés de non-conformité au Règlement financier ou aux Statuts du Centre;
- des déficiences importantes dans la conception ou la mise en place du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes ou les erreurs;
- des opérations avec des parties liées qui, selon nos constatations, sont significatives, et qui n'ont pas été conclues dans le cours normal des activités.

Les questions communiquées seront celles que nous recenserons au cours de notre audit. Toutefois, les audits ne permettent normalement pas de relever toutes les questions susceptibles d'intéresser la direction dans le cadre de ses fonctions. C'est la nature et l'importance des questions à communiquer qui détermineront le niveau hiérarchique approprié de la direction auquel la communication sera adressée.

En tant qu'auditeur externe du Centre, nous sommes tenus d'examiner le rapport annuel avant sa publication pour nous assurer que les états financiers et notre rapport de l'auditeur y sont reproduits avec exactitude, que les autres informations contenues dans ces documents ne contiennent pas d'incohérences significatives par rapport aux états financiers ou d'anomalies significatives concernant des faits. L'examen décrit ci-dessus s'appliquera également à la version Internet des publications.

### **3. Responsabilités de la direction**

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction reconnaît et comprend que certaines responsabilités lui incombent, notamment les suivantes :

- la responsabilité de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);
- la responsabilité du contrôle interne, notamment la conception et la tenue des documents comptables et la sélection et l'application des méthodes comptables;
- la responsabilité de la protection des actifs;
- la responsabilité de se conformer au Règlement financier et aux Statuts du Centre;
- la responsabilité de prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir et détecter les erreurs et la fraude.

Il est de la responsabilité de la direction d'établir un environnement de contrôle et d'appliquer des politiques et des procédures pour veiller à la conduite ordonnée et efficace des activités du Centre. Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'exercer son jugement pour choisir et appliquer des méthodes comptables qui sont conformes aux Normes comptables internationales du secteur public.

La direction a la responsabilité de nous fournir, en temps voulu, l'ensemble des documents comptables et des données connexes qui sont pertinents à la préparation des états financiers, ainsi que des copies de tous les procès-verbaux des réunions du Conseil et des comités relevant de celui-ci. Elle est également tenue de nous transmettre toute l'information concernant :

- les cas constatés ou probables de non-conformité au Règlement financier et aux Statuts du Centre, dont les obligations d'information financière;
- des actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux ainsi que l'information visant tous les faits liés à de tels actes;
- toutes les parties liées et toutes les opérations avec celles-ci.

Pour nous permettre d'accomplir nos travaux, la direction devra donner à notre personnel un accès libre, en temps opportun, à l'information dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos responsabilités et aux personnes au sein du Centre avec lesquelles les auditeurs doivent s'entretenir pour obtenir les éléments probants nécessaires. La direction sera également priée de remettre à notre personnel des tableaux et des analyses étayant les états financiers, et ce, à des dates dont nous conviendrons ensemble chaque année.

Il incombe à la direction de nous fournir de l'information ayant trait aux fraudes et aux erreurs, notamment sur ce qui suit :

- la conception et la mise en place du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs;
- une évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes;
- toute fraude, avérée ou soupçonnée, concernant le Centre et qui implique la direction;
- les salariés qui jouent un rôle important relativement au contrôle interne ou encore d'autres personnes, dans le cas où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers.

De plus, la direction doit fournir à l'équipe de mission l'information relative à toute allégation ou tout soupçon de fraude concernant les états financiers du Centre, porté à sa connaissance par des salariés, d'anciens salariés ou d'autres personnes.

Il incombe à la direction d'apporter les ajustements aux états financiers afin de corriger les anomalies significatives. La direction doit également nous confirmer que toutes les anomalies non corrigées que nous pourrions détecter dans le cadre de la mission en cours, concernant l'exercice considéré, ne sont pas significatives, prises tant collectivement qu'isolément, par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. De plus, nous nous attendons à ce que la direction corrige toutes les erreurs connues non négligeables.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous vous demanderons ainsi qu'à la trésorière et directrice des services financiers de nous transmettre une lettre d'affirmation confirmant les déclarations qui nous ont été faites au cours de la mission en réponse à nos demandes de renseignements précises sur les états financiers et les opérations du Centre. Ces déclarations couvriront les points importants qui :

- sont directement liés à des éléments qui, pris isolément ou en combinaison avec d'autres, sont importants par rapport aux états financiers;
- ne sont pas directement liés à des éléments qui sont importants par rapport aux états financiers, mais qui, pris isolément ou en combinaison avec d'autres, sont importants par rapport à la mission;
- sont pertinents par rapport aux jugements ou aux estimations de la direction qui, pris isolément ou en combinaison avec d'autres, sont importants par rapport aux états financiers.

Les déclarations de la direction font partie intégrante des éléments probants que nous réunissons. Il est nécessaire qu'elles nous soient fournies par écrit afin que nous puissions conserver une documentation appropriée pour pouvoir étayer le contenu de notre rapport.

#### **4. Autres questions relatives à la mission**

Les frais, incluant les frais de déplacement, pour l'audit des états financiers de 2013 ont été établis à 142 500 \$ US. Les frais sont calculés en fonction du temps que nous prévoyons prendre pour auditer les états financiers du Centre, et du niveau de compétence et de responsabilité qui est nécessaire. Nous avons discuté des différentes composantes des frais avec la direction du Centre pour déterminer les solutions les plus économiques et avons convenu que les estimations des différentes composantes des frais de déplacement représentaient les meilleurs prix disponibles pour le Centre ou le Bureau du vérificateur général du Canada. Les frais sont établis selon l'hypothèse que le Centre continuera de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la présente lettre de mission. Nous prévoyons présenter des factures pour nos travaux à intervalles réguliers au cours de l'audit. Ces factures devront être réglées dès leur présentation.

Tous les documents et dossiers de travail, autres documents, rapports et travaux que nous créerons, élaborerons ou exécuterons au cours de la mission demeureront notre propriété.

Les termes et conditions de mission décrits précédemment seront en vigueur d'année en année jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou annulés par écrit.

Si les dispositions décrites dans la présente lettre sont conformes à vos besoins et si les termes et conditions vous conviennent, veuillez signer la copie de cette lettre dans l'espace réservé à cette fin et nous la renvoyer. Votre signature indique également que vous acceptez et comprenez les responsabilités qui incombent à la direction, telles qu'elles ont été décrites dans la présente lettre.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marian McMahon, CPA, CA, CFA  
Vérificatrice générale adjointe

Lu et approuvé au nom du Centre international de formation de l'OIT

---

Patricia O'Donovan  
directrice

---

Date

---

Madame Remedios Dungca  
Trésorière et directrice des services  
financiers

---

Date

## **Annexe B — Rapport type de l'auditeur indépendant**

### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

#### **Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail**

##### **Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

##### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

##### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, les Normes comptables internationales du secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Date  
Ottawa, Canada